La gauche française, pionnière de la dérégulation financière ?

17/09/2011 à 8h32

Rawi Abdelal, professeur à Harvard, spécialiste de politique économique, a écrit en 2005 un document de 130 pages titré *Le consensus de Paris, la France et les règles de la finance mondiale*, dans lequel il démontre que c'est la gauche française qui a agi avec le plus de ténacité, en Occident, «de façon paradoxale» en faveur de la dérégulation «libérale» des marchés financiers.

«*A la fin de la décennie 80*, écrit Abdelal, *les dispositions de l'Union Européenne et de l'OCDE, qui avaient ralenti le processus de mondialisation des marchés financiers, sont réécrites pour épouser une forme libérale. Grâce à ce changement, qui concernait 70 à 80 % des transactions de capitaux dans le monde, la mondialisation financière va progresser à grands pas dans le cadre de règles libérales (…) Cette évolution n'a pu se faire que grâce à l'intervention de trois personnages : Jacques Delors, en tant que président de la Commission européenne, Henri Chavranski, président des mouvements de capitaux à l'OCDE de 1982 à 1994, et Michel Camdessus, président du FMI de 1987 à 2000 (…) Sans eux, un consensus en faveur de la codification de la norme de la mobilité des capitaux aurait été inconcevable. Ces trois hommes ont beaucoup de points communs, mais il en est un qui saute aux yeux : ils sont Français. Voilà qui est tout à fait curieux car pendant plus de 30 ans la France, plus que tout autre pays, avait multiplié les obstacles à toute modification des textes en faveur de la mobilité des capitaux.*»

Faisant remarquer que c'est François Mitterrand qui a nommé Camdessus gouverneur de la Banque de France, Abdelal parle de

«*paradoxe français d'autant plus fort que Delors était une importante figure socialiste et que (…) les Français n'y ont pas été forcés par les Etats Unis, au contraire* ». Il poursuit : «*c'est le 'consensus de Paris' et non celui de Washington, qui est avant tout responsable de l'organisation financière mondiale telle que nous la connaissons aujourd'hui, c'est-à-dire centrée sur des économies donc les codes libéraux constituent le socle institutionnel de la mobilité des capitaux*». […]

Le Nouvel Obs (Merci à Bilbon)